



DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 16 mars 2012

Communiqué de presse.....	2
Extraits de déclarations.....	3
Quelques chiffres.....	4
Les membres de l'OVS Porc Bretagne	5

Annexes

Plaquette de présentation de la démarche : cahier des charges

Attestations

Lettres de mobilisation de Marcel Corman



Communiqué de presse

RISQUES SANITAIRES LIES AUX IMPORTATIONS DE PORCELETS : LES ACTEURS DE LA SANTE PORCINE REDOUBLENT DE VIGILANCE

L'OVS Porc Bretagne (association des acteurs de la santé porcine bretonne) en conférence de presse ce jour, a annoncé le dispositif qu'il a en mis en place pour protéger le statut sanitaire des élevages bretons.

En effet, le manque actuel de porcelets en Bretagne pourrait déclencher un flux d'importation sur la région. Cela constitue une menace de premier plan pour :

- le statut sanitaire et la performance technico-économique des élevages recevant les animaux,
- le statut sanitaire de l'ensemble du bassin breton.

Pour ces raisons, l'OVS Porc Bretagne a établi des attestations à faire signer :

- d'une part, par l'éleveur fournisseur de porcelets et son vétérinaire,
- d'autre part, par le négociant ayant la responsabilité du transport des animaux.

L'OVS Bretagne demande que ces attestations signées lui soient transmises avant toute importation de porcelets en Bretagne.

Par ailleurs, l'OVS Porcs Bretagne rappelle aux éleveurs, organisations de producteurs, transporteurs et négociants, qu'il est indispensable de :

- Notifier les mouvements des animaux dans BDPORC,
- Instaurer une phase de quarantaine pour les porcelets importés,
- Signaler tout symptôme de maladie à son vétérinaire.

Une plaquette de sensibilisation va être largement diffusée à tous les acteurs bretons de la production porcine.

Extraits de déclarations

Marcel CORMAN (Président de l'OVS Porc Bretagne)

« L'expérience nous montre que nous devons redoubler de vigilance lors d'importations si l'on veut conserver notre bon statut sanitaire. Deux évènements ont fortement déstabilisé l'élevage porcin ces dernières années : le SDRP, importé en 1991, et ses lourdes conséquences économiques, et la fièvre aphteuse, importée en 2001, avec blocage des exportations et chute des brutales des cours.

C'est la responsabilité de tous les acteurs sanitaires qui est engagée pour limiter au maximum les risques liés aux importations ».

Philippe LE COZ (GTV Bretagne, membre de l'OVS Porc Bretagne)

« En plus des maladies règlementées, nous craignons principalement l'importation de 2 maladies :

- Le SDRP, qui est une maladie virale spécifique du porc qui sévit dans le monde entier. En Bretagne nous avons la chance d'avoir des souches virales stables et moins pathogènes (méchantes) que dans beaucoup d'autres pays. Si nous introduisons des porcelets porteurs de souches étrangères nous pouvons **déstabiliser** tout le cheptel breton ».
- La dysenterie porcine (ou entérite hémorragique), qui est une maladie porcine que nous avons réussi à éradiquer des élevages bretons par contre **elle reste présente chroniquement dans plusieurs pays européens**. Comme il n'y a pas de vaccin **si nos élevages se recontaminent l'impact économique sera très lourd** ».

Mélanie LIBER (AVPO, membre de l'OVS Porc Bretagne)

souligne l'importance de la sensibilisation de tous les acteurs de la filière: éleveurs, groupements, fabricants d'aliments, vétérinaires et pouvoirs publics.

Pour limiter les risques sanitaires potentiels, il est essentiel de

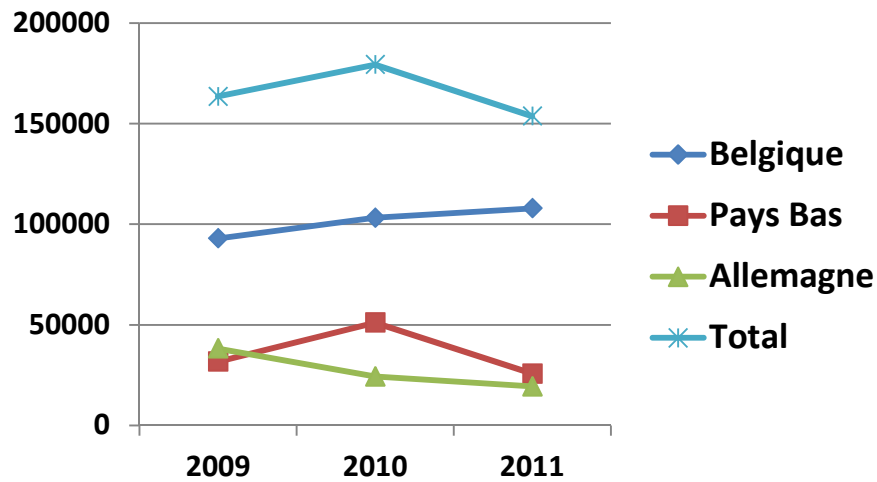
- recueillir les informations sanitaires via les attestations proposées par l'OVS Porc Bretagne préalablement à l'importation,
- tracer les mouvements dans BD Porc,
- respecter les mesures de biosécurité dont une période d'observation,
- signaler rapidement tout comportement anormal du lot reçu.

Michel BLOC'H (Président de l'UGPVB)

« En tant que Président de l'Union des Groupements, j'affirme que toutes les organisations de producteurs bretonnes s'engagent à agir avec rigueur pour faire respecter les consignes de l'OVS Porc Bretagne ».

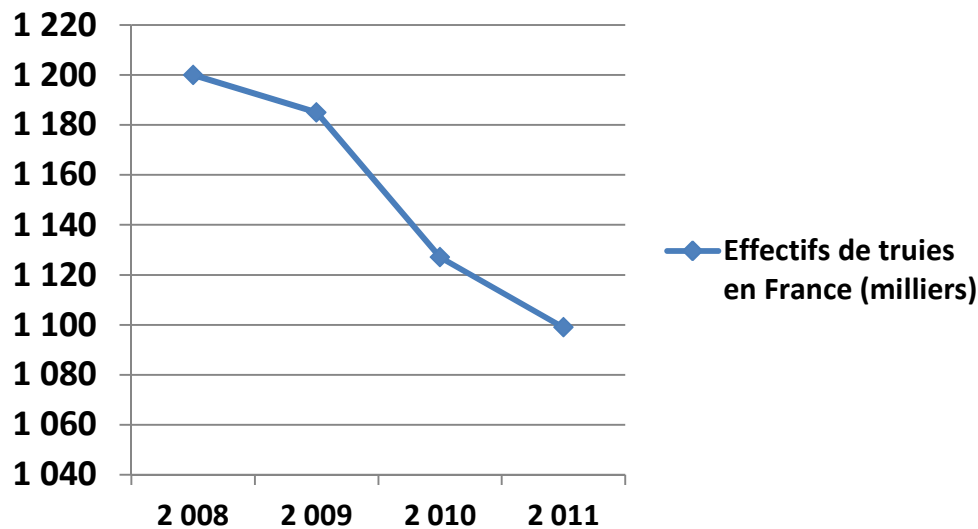
Quelques chiffres

Evolution des importations en France



Source : Direction générale des douanes et droits indirects

Evolution du cheptel truies en France (milliers)



Source : recensement agricole (Ministère de l'Agriculture)

Les membres de l'OVS Porc Bretagne

(Organisme à Vocation Sanitaire Porc Bretagne)

- **UGPVB** (Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne)
- **AVPO** (Association des Vétérinaires en Productions Organisées)
- **GTV Bretagne** (Groupements Techniques Vétérinaires Bretagne)
- **ADILVA** (Association française des Directeurs et cadres des Laboratoires Vétérinaires publics d'Analyses)
- **AFAB** (Association des Fabricants d'Aliments Bretons)
- **AFLABV** (Association Française des Laboratoires d'Analyses de Biologie Vétérinaires)
- Fédération régionale des **EDE** (Etablissements Départementaux de l'Elevage)
- **Organisations de Producteurs**
- **UBAP** (Union Bretonne des Abattoirs de Porcs)